

Avis de mise en enquête publique du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage pluvial du territoire du SIBA

Par arrêté en date du 24 janvier 2019, le Vice-Président du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage pluvial.

Le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Monsieur Jacques DUBREUILH en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique sur les dispositions du zonage de l'assainissement des eaux usées et du zonage pluvial se déroulera :

**du jeudi 21 février 2019 à 8h30 au 25 mars 2019 à 17h
inclus,**

soit une durée de 33 jours consécutifs.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique seront mis à disposition du public à :
mairie d'Arcachon, du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h / mairie de La Teste-de-Buch, du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h15 / mairie de Gujan-Mestras, du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 / mairie de Le Teich, du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / mairie de Biganos, du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 / mairie d'Audenge, du lundi au jeudi : de 9h à 13h et de 14h à 17h, le vendredi : de 9h à 13h et de 14h à 16h / mairie de Lanton, lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00, de mardi à vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / mairie d'Andernos-Les-Bains, lundi-mercredi-vendredi : de 9h à 12h30, de 13h30 à 17h, mardi-jeudi : de 9h à 12h30, de 13h30 à 18h / mairie d'Arès, du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le vendredi : de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h / mairie de Lège-Cap Ferret, du lundi au jeudi : de 8h30 à 17h30, le vendredi : de 8h30 à 16h30 / SIBA (2a avenue de la Côte d'Argent, Biganos), du lundi au vendredi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / SIBA (16 Allée Corrigan, Arcachon), du lundi au vendredi : de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les pièces du dossier d'enquête seront également disponibles sur internet durant toute la période d'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.siba-bassin-arcachon.fr>.

Le commissaire enquêteur recevra, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, à :

- La mairie d'Audenge : le mercredi 13 mars 2019 de 10h00 à 12h00,
- La mairie d'Andernos-Les-Bains : le mardi 05 mars 2019, de 10h00 à 12h00,
- La mairie de Lège-Cap Ferret : le jeudi 28 février 2019, de 14h00 à 17h00,
- Le SIBA, 2a avenue de la Côte d'Argent, Biganos : le lundi 25 mars 2019, de 14h00 à 17h00,
- Le SIBA, 16 Allée Corrigan, Arcachon : le vendredi 22 février 2019, de 10h00 à 12h00.

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles pourront être consignées sur les 12 registres d'enquête ouverts à cet effet, adressées par écrit sous pli fermé, au siège de l'enquête, à : Monsieur le commissaire enquêteur, enquête publique sur le projet de zonages eaux usées et pluvial – SIBA – 2a avenue de la Côte d'Argent, 33380 Biganos ainsi que par courrier électronique à l'adresse zonage@siba-bassin-arcachon.fr, lesquelles seront annexées quotidiennement au registre ouvert au siège de l'enquête.

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées seront déposés au SIBA (2 sites : 16 Allée Corrigan, Arcachon et 2a avenue de la Côte d'Argent, Biganos) et sur le site internet <https://www.siba-bassin-arcachon.fr> pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise de ces deux documents.